

Fiche 2 La colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès : un équilibre fragile entre son statut parlementaire national et un milieu à vocation mixte

Colline de l'hôtel du Parlement ou colline Parlementaire?

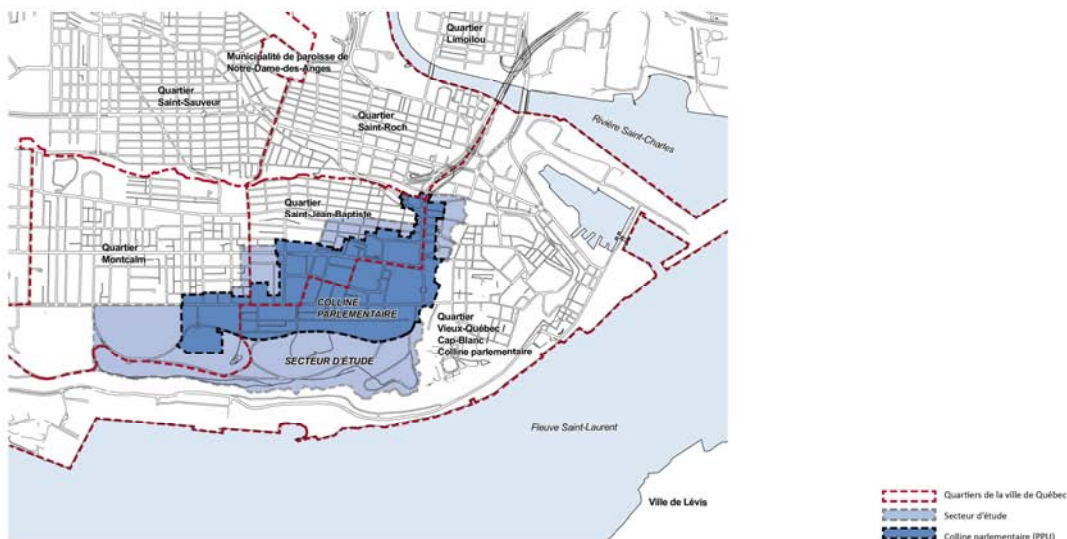
Qu'est-ce qui permet de définir la colline Parlementaire? La seule présence de l'hôtel du Parlement? Évidemment, cet établissement est à l'origine de la transformation de ce secteur au cours du dernier siècle, mais est-ce suffisant pour définir à lui seul l'identité et les aménagements de tout ce territoire? La multiplicité des établissements qui s'y retrouvent désormais, et de leurs besoins, laisse croire que non. Partant de ce constat fort simple, il importe de se poser la question suivante : quelles images ou quels qualificatifs devraient transparaître de l'expérience d'un tel lieu de pouvoir? Austérité, autorité, respect, majesté? Urbanité ou cité-jardin?

Bien des leçons pourraient être tirées de l'analyse de précédents de quartiers abritant des lieux de pouvoir à travers le monde. Le modèle britannique avec son Parlement, mais dont l'environnement immédiat traduit sans équivoque une grande urbanité. Le modèle de la cité-jardin, comme Chandigarh (Inde) ou Brasilia (Brésil), avec ses monuments pavillonnaires. Deux exemples à l'opposé mais qui illustrent comment la colline Parlementaire de Québec se situe entre ces deux extrêmes, résultat de la superposition de visions d'aménagement diverses et à demi réalisées depuis la construction de l'hôtel du Parlement.

La présence d'un lieu de pouvoir sur un territoire contribue généralement au positionnement d'une partie de l'administration publique sur ce même territoire. Il attire des activités connexes (sièges sociaux, fonctions ludiques et densité d'habitation). De fait, à Québec, plusieurs ministères occupent des espaces à proximité de l'hôtel du Parlement, voire même à l'extérieur de la colline Parlementaire, soit dans le Vieux-Québec, les quartiers Montcalm et Saint-Roch, les arrondissements de Sainte-Foy–Sillery et de Charlesbourg.

Une fois écartée la question de l'exclusivité territoriale, il persiste tout de même un questionnement sur ce que devrait représenter la colline Parlementaire : un héritage urbain ou, plus précisément, une juxtaposition d'immeubles construits à différentes époques et qui illustrent, chacun à leur manière, des visions différentes de celle que l'on souhaite désormais voir se développer sur la colline Parlementaire.

Figure 1. Localisation des quartiers de la ville de Québec, du secteur d'étude et du secteur de la Colline parlementaire



Fiche 2 La colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès : un équilibre fragile entre son statut parlementaire national et un milieu à vocation mixte

Malgré l'apparente hétérogénéité des formes qui la composent, il importe de reconnaître que la colline Parlementaire est une entité urbaine à part entière (et non seulement une simple partie de quartiers existants) où s'est développé un mode de vie qui lui est propre. Une fois cette réalité reconnue, il est nécessaire de se fixer et de poursuivre des objectifs qui viseront l'appropriation collective de ce territoire à caractère national.

Les trois quartiers limitrophes de la colline Parlementaire ont en commun l'homogénéité de leur tissu urbain respectif : typologies et gabarits bâtis, clarté et simplicité des réseaux (dont une trame orthogonale avec rues centrales agissant comme épines dorsales, supportant des fonctions mixtes, et servant de pôles d'activités commerciales), etc.

Les caractéristiques de la colline Parlementaire diffèrent de celles de ces quartiers et lui sont propres :

- ⊕ **Une centralité** qui en fait un lieu de destination et de prédilection pour les activités culturelles et événementielles nationales;
- ⊕ **Une importante concentration des fonctions gouvernementales** qui lui confère une dynamique propre aux grandes capitales, notamment par la présence d'un lieu de pouvoir (c'est-à-dire l'Assemblée nationale) autour duquel gravitent des activités protocolaires et diverses fonctions administratives complémentaires;
- ⊕ **Une concentration des activités régionales et nationales ainsi que des destinations touristiques** : Centre des congrès de Québec, parc des Champs-de-Bataille, Musée national des beaux-arts du Québec, Grand Théâtre de Québec, etc.;
- ⊕ **Une trame urbaine structurée par un réseau de grands boulevards**, qui offre des opportunités uniques pour l'implantation d'équipements, d'institutions et de complexes d'habitation de typologies et de gabarits plus imposants que dans les quartiers limitrophes;
- ⊕ **Une densification** importante du cadre bâti;
- ⊕ **Une localisation des attributs traditionnels des quartiers en périphérie plutôt qu'au centre du secteur mais à proximité** : aménagements à l'échelle humaine, présence de commerces de proximité et d'équipements communautaires (écoles, églises, centres communautaires, de loisirs et sportifs), etc.;
- ⊕ **Une dispersion et une discontinuité des activités commerciales** sur la Grande Allée Est (entre l'avenue Cartier et la rue De Senezergues) et sur le boulevard René-Lévesque Est (entre l'avenue Turnbull et l'avenue Honoré-Mercier);
- ⊕ **Une spécialisation des activités commerciales** à caractère ludique sur la Grande Allée Est (entre la rue De Senezergues et la rue D'Artigny) : restaurants et bars;
- ⊕ **Un patrimoine bâti** (monuments et sites) qui, avec celui des quartiers centraux de la ville, compose la ceinture d'accompagnement essentielle à la lisibilité et à l'appréciation de l'arrondissement historique du Vieux-Québec;
- ⊕ **Une qualité exemplaire d'espaces publics et de destination, anciens ou récemment aménagés** : le parc des Champs-de-Bataille (plaines d'Abraham et jardin Jeanne-d'Arc), le lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec, la place de l'Assemblée-Nationale et le secteur des Glacis, le parc de la Francophonie et la place George-V, puis le parc de l'Amérique-Française.

Une pression immobilière inévitable

La pression immobilière est un phénomène qui teinte continuellement le développement des villes et la colline Parlementaire n'y échappe pas. En raison du caractère de prestige de la colline Parlementaire, sans doute conféré par la présence d'un lieu de pouvoir, cette pression immobilière ne sera jamais occultée. Par conséquent, elle devrait plutôt être orientée et utilisée de façon à contribuer positivement à la définition et à la mise en œuvre d'une vision d'avenir plus cohérente pour la colline Parlementaire. Cette pression se traduit de différentes façons :

- ⊕ **La démolition** de nombreux édifices et îlots : beaucoup d'îlots résidentiels du faubourg Saint-Louis, patro et

Fiche 2 La colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès : un équilibre fragile entre son statut parlementaire national et un milieu à vocation mixte

église Saint-Vincent-de-Paul, YMCA, etc.;

- ✦ **Le façadisme**, en réaction à la disparition des vocations résidentielles ou au jumelage de résidences cossues de la Grande Allée pour y accueillir des fonctions commerciales ou administratives, le tout survenu dans la foulée du développement intensif de la colline Parlementaire entre 1960 et 1975 et provoquant parfois une inadéquation entre la fonction et la structure d'accueil des bâtiments;
- ✦ **Le recyclage** des anciens bâtiments institutionnels à des fins résidentielles : couvent des Sœurs du Bon-Pasteur, résidence Saint-Geneviève, ancien hôpital Jeffery-Hale, etc.;
- ✦ **La recherche de nouvelles vocations** pour certains bâtiments institutionnels : chapelle des Sœurs du Bon-Pasteur, église de Saint-Cœur-de-Marie, monastère des Dominicains, etc.

OBJECTIFS ET PISTES D' ACTIONS

Objectif 1 : Reconnaître la spécificité territoriale d'un secteur appelé la « colline Parlementaire ».

La spécificité territoriale de la colline Parlementaire ne devrait jamais être le fruit d'une distinction ou d'une rupture avec les autres quartiers de la ville de Québec, comme véhiculé par les anciens plans d'aménagement de ce secteur. Les sous-objectifs et pistes d'actions suivants visent à refléter la centralité et l'unicité de la colline Parlementaire, le caractère rassembleur et unificateur qui lui est accordé par la présence de l'hôtel du Parlement :

- Faire en sorte que les aménagements et le cadre bâti reflètent le statut particulier de la colline Parlementaire et les spécificités qui devraient en découler;
- Rechercher la complémentarité (plutôt que l'uniformisation) et l'arrimage des aménagements et des activités de la colline Parlementaire avec ceux des quartiers limitrophes.

Pistes d'action

- Permettre des gabarits de construction plus imposants en imposant des critères assurant une très grande qualité architecturale pour les nouveaux bâtiments;
- Mettre en place une réglementation d'urbanisme qui reconnaît les préoccupations d'ordre national qui affectent la colline Parlementaire.

Objectif 2 : Reconnaître la spécificité territoriale d'un sous-secteur appelé la « Cité parlementaire » et préserver son image exclusive.

Depuis les années 1960, les différents exercices de planification de la colline Parlementaire se sont butés à un questionnement difficile :

- La colline Parlementaire se veut-elle un **espace monofonctionnel** destiné exclusivement aux fonctions gouvernementales, d'administration et de services?
OU
- La colline Parlementaire est-elle, malgré les activités gouvernementales et administratives qui s'y déroulent, la partie d'un quartier urbain limitrophe aux **caractéristiques traditionnelles** (Saint-Jean-Baptiste, Montcalm ou Vieux-Québec)?
OU
- La colline Parlementaire est-elle **étrangère aux deux modèles précédents** et doit-elle, par conséquent, être régie par des règles qui lui sont propres?

Pistes d'action

- Fixer les limites de la Cité parlementaire au territoire où ont été érigés l'hôtel du Parlement, de 1877 à 1886, ainsi que les bâtiments gouvernementaux réalisés dans le cadre du plan Taschereau, de 1910 à 1937.
- Réserver la signature des aménagements « parlementaires » (mobilier, luminaires, etc.) au seul secteur de la Cité parlementaire, afin de ne pas la banaliser en l'utilisant sur le territoire hétéroclite de la colline

Fiche 2 La colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès : un équilibre fragile entre son statut parlementaire national et un milieu à vocation mixte

- Parlementaire.
- Compléter l'aménagement paysager de la Cité parlementaire autour des édifices Jean-Antoine-Panet et André-Laurendeau, tel qu'il a été amorcé sur les pelouses, promenades et voies d'accès de l'hôtel du Parlement et des édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier.